



Charte d'Engagement et de Responsabilité des Membres Adhérents de l'Association LUMIÈRE & TOLÉRANCE

Préambule

L'association **LUMIÈRE & TOLÉRANCE** a pour mission de promouvoir la culture, la tolérance et la connaissance, en encourageant l'échange et le respect des diversités culturelles. En adhérant à l'association, chaque membre accepte de respecter les valeurs de **LUMIÈRE & TOLÉRANCE** et de s'engager activement dans les activités, en particulier les cours de langue arabe, organisés en collaboration avec la municipalité et encadrés par un enseignant qualifié.

1. Adhésion aux Valeurs de l'Association

Chaque membre s'engage à incarner les valeurs de respect, de tolérance et de bienveillance, tant dans ses interactions avec les autres membres et le professeur que dans le cadre des activités de l'association. Ces valeurs sont au cœur de notre mission et de l'ambiance que nous souhaitons promouvoir.

2. Responsabilité dans les Locaux Mis à Disposition

Les membres s'engagent à respecter la salle municipale mise gracieusement à disposition par la mairie. Cela inclut :

- **Respect des horaires** : Arriver et quitter la salle aux horaires convenus, sans prolonger l'occupation.
- **Ordre et propreté** : Laisser la salle dans un état propre et ordonné après chaque cours.
- **Respect des biens** : Prendre soin des équipements fournis et signaler toute dégradation au responsable de l'association.

3. Relations avec le Professeur de Langue Arabe

Les membres s'engagent à :

- Suivre les instructions du professeur et maintenir une attitude respectueuse et participative lors des cours.
- Poser leurs questions et exprimer leurs attentes dans le respect de la pédagogie et des méthodes d'enseignement du professeur.
- Informer le professeur et le responsable de l'association en cas d'absence prolongée aux cours.

4. Engagement envers l'Association

Les membres adhérents acceptent d'être des acteurs impliqués dans la réussite des projets de l'association. Cela comprend :

- **Participation active** : Prendre part aux cours et autres activités, et apporter une attitude positive.
- **Contribution au cadre associatif** : Respecter les règles internes, aider les autres membres à s'intégrer et promouvoir les valeurs de l'association.

5. Acceptation de la Charte

En signant cette charte, chaque membre reconnaît avoir pris connaissance des responsabilités et s'engage à les respecter.

Ce document clarifie les engagements des membres et établie les règles de conduite dans les locaux mis à disposition par la mairie. Il garantit également que l'usage des salles soit conforme aux attentes de la municipalité et aux valeurs de l'association.

Fait à Saint Maurice

Le

Signature du Président

Signature de l'adhérent précédé de la mention

« Lu et approuvé »